

ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2026-58

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS concernant des travaux de génie civil pour réaliser les fondations d'une consigne à vélos pour le compte de Grand Reims Mobilités rue Flins des Oliviers à l'angle avec la rue Jacques Monod à Tinqueux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 23 février au 30 mai 2026 de 8h00 à 18h00, l'entreprise COLAS est autorisée à réaliser des travaux génie civil pour réaliser les fondations d'une consigne à vélos pour le compte de Grand Reims Mobilités rue Flins des Oliviers à l'angle avec la rue Jacques Monod à Tinqueux pour le compte de Grand Reims Mobilités. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera barrée et la circulation interdite pour une durée maximale de 4h00 par intermittence. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : Les entreprises COLAS et Grand Reims Mobilités seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
Grand Reims mobilités,
L'entreprise COLAS.

Fait à Tinqueux le 10 février 2026.

Le Maire,

